

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 04 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Madame FAURE Sigrid, Le Maire.

**Date de convocation du :** 27 Janvier 2026

**Présents :** Monsieur BAUSSANT Didier, Monsieur BAUSSANT Jean-Robert, Madame FAURE Sigrid, Madame PERISSAT Marie-Françoise, Monsieur BAUSSANT Rémy, Madame BOIREAU Marie-Claude, Madame FAURE Agnès, Madame FAURE Anne-Laure, Monsieur POURSAT Sébastien

**Excusé :** Monsieur DELAGE Pierre

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Rémy BAUSSANT

### **délibération D\_2026\_1\_1 - OBJET : Modification des statuts du SIAEP**

Suite à la modification des statuts du syndicat Nord Est Charente approuvé lors du comité syndical du 27 novembre et validé par la délibération n° 2025\_005\_010, il est précisé que réglementairement les statuts devront être adoptés par au moins deux tiers des communes adhérentes au syndicat représentant au moins la moitié de la population ou inversement au moins la moitié des communes représentant au moins les deux tiers de la population.

Les articles modifiés sont les articles 8 « Composition des collèges territoriaux » et l'article 9 « Composition du comité syndical ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adoptent la modification des statuts du syndicat Nord Est Charente approuvé lors du comité syndical du 27 novembre 2025

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### **Délibération D\_2026\_1\_2 - OBJET : Adhésion au CNAS**

Comité social d'entreprise au bénéfice des salariés

cotisation 448€ par an pour la commune

Adhésion au 01.01.2026

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### **délibération D\_2026\_1\_3 - OBJET : Subvention aux associations 2026**

Madame le Maire informe le Conseil qu'il faut fixer le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser les subventions comme suit, inscrites au compte 65748 du budget de l'exercice 2026 :

Société de chasse de Saint-Groux : 60 euros

Association des donneurs de sang : 60 euros

Eider Banque Alimentaire 80 euros

Soutiens en urgence à la vie : 60 euros

appam Mansle et ses environs : 60 euros

ass sportive scolaire mansloise : 60 euros

foyer arts et loisirs mansle : 60 euros

admr Mansle : 60 euros

association la gratulphienne : 600 euros

école de mansle (ape) : 100 euros

Comité de jumelage de Mansle : 60 euros

EMMAUS Ruffec : 50 euros

Apprendre en s'amusant en Nord Charente : 100 euros

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

### **délibération D\_2026\_1\_4 - OBJET : Travaux voirie 2026 programme FDAC**

La commune a délégué à la communauté de communes la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien de voirie éligible au FDAC. La commune souhaite donc réaliser des travaux de voiries à ce titre pour 2026 et après un rendez-vous sur le site avec le bureau d'études BETG, il est utile de choisir les voies communales à réparer.

Madame le Maire présente le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'inscrire au FDAC 206 les travaux de voirie suivants :

Voie communale de la réserve pour 5 456.38 TTC euros

Voie communale Village de Villorion pour 1 057.20 TTC euros

Voie communale du Moulin pour 7 407.91 TTC euros

soit un total de 13 921.49 euros

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**délibération D\_2026\_1\_5 - OBJET : Participation frais école primaire pour 2025-2026**

Le maire expose que 2 enfants de Saint-Groux fréquentent l'école publique de MANSLE-LES-FONTAINES et 10 enfants fréquentent la cantine.

Cette commune sollicite une participation forfaitaire des frais de fonctionnement de 700 euros par enfant soit 1 400 euros, ainsi que 552 euros de frais de cantine pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent le montant de cette participation et autorisent le maire à signer la convention et tout autre document s'y rattachant.

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**Travaux parking**

Présentation de travaux

Devis BETG : 10 000 euros

AB TERRASSEMENT : 27 437 euros

Différence de la nature des travaux sur les deux devis

**Le cabinet BETG propose ses honoraires pour 666 euros pour demander des devis pour le compte de la commune et superviser les travaux**

**Un devis sera présenté lors d'une prochaine réunion**

**POUR 9 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0**

**Informations et questions diverses**

Composition du bureau de vote du 15 mars 8h-18h

Prévoir la réunion d'installation du conseil le vendredi 20 mars au soir

Défibrillateur ; en attente d'un devis ; prochain CM

Réponse de la préfecture pour les travaux de la berge

Prochaine réunion prévisionnelle fixée au jeudi 26 février 18h30 : annulé